



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

DSDEN 31

Cabinet

n° ADA1DD001-21

Affaire suivie par :

Louis ALBERICI

A-DASEN 1d

Tél : 05 36 25 78 64

Mél : assistante.iena@ac-toulouse.fr

Toulouse, le 6 septembre 2021

L'adjoint au directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne chargé du 1^{er} degré

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
S/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Protocole départemental d'appui à la gestion des situations complexes d'élèves.

Les équipes de maîtres sont fréquemment amenées à faire face à des situations complexes d'élèves pour la gestion desquelles elles souhaitent bénéficier d'un appui.

Ces situations complexes concernent un petit nombre d'élèves comptant parmi les plus fragiles, qui peuvent être ou non en situation de handicap. Pour toutes ces problématiques un protocole départemental a été mis en place comprenant 3 niveaux pour gérer ces situations :

Le **premier niveau de réflexion** est réalisé au sein de l'école : rencontre avec les parents, sollicitation du RASED, PPRE, PAP... Si ces leviers ne permettent pas de trouver des solutions, la circonscription est interpellée via l'annexe 2.

Le **second niveau** est donc celui de la circonscription où les inspecteurs s'appuient sur l'expertise d'un pôle ressources pour assister les équipes de maîtres dans la gestion des situations complexes d'élèves.

Troisième niveau : dans le cas où les actions ou préconisations du pôle ressource de circonscription restent sans effet, l'inspecteur-riche de l'éducation nationale peut présenter la situation (via l'annexe 3) au niveau de la direction académique, à la cellule départementale d'appui à la scolarisation des élèves en situation complexe. Elle se réunit à un rythme hebdomadaire, tous les lundis matins, dans les locaux du rectorat (CF organigramme en pièce jointe). La famille de l'élève est avertie de cette procédure.

Après l'analyse des annexes 2 et 3 et de tous les documents permettant d'éclairer la situation de l'élève (compte-rendu d'équipe éducative ou d'équipe de suivi, observation par le conseiller pédagogique de circonscription...), la cellule départementale peut faire un certain nombre de préconisations : mobiliser les ressources de l'UPP et de la médecine scolaire, recevoir des familles... Pour les élèves en situation de handicap, la cellule peut également solliciter les ressources des services départementaux de l'école inclusive (conseillers pédagogiques du SDEI 31, enseignant référent autisme), demander l'appui des équipes mobiles d'expertise et d'appui à la scolarisation (EMEAS) créées en partenariat avec l'ARS, agir auprès des partenaires institutionnels (MDPH) ...

Pour toutes ces situations extrêmement sensibles qui mettent à mal l'ensemble de l'équipe éducative, d'autres canaux de signalement sont également possibles en fonction des problématiques rencontrées :

- **L'application « faits établissement »** sur ARENA qui permet de signaler des faits préoccupants (de différents niveaux de gravité), d'informer et d'en garder la trace.

- **La fiche de recueil** qui permet d'alerter l'UPP (problématique sociale) ou le médecin (problématique médicale).

NB : Une situation complexe peut avoir fait l'objet de l'un ou l'autre de ces signalements.

Ce protocole départemental est donc un dispositif ressource. Il intervient, accompagne les équipes, croise les regards pour co-construire des réponses adaptées aux besoins de l'élève.

NB : Les écrits : annexe 2 et annexe 3 ne sont pas là pour alourdir la mission des directeurs et des IEN mais pour clarifier les différents niveaux d'analyse, de réflexion et d'action et agir le plus efficacement possible.

Coordonnées utiles :

- **UPP** : Mme ROMANET 05 36 25 89 30 et Mme DAYDE 05 36 25 89 34
Servicesocialeleves-upp@ac-toulouse.fr
- **Cellule départementale** : Mme GINELLI 06 12 61 54 45 et Mme HERY 06 29 98 48 94
cellulesituationscomplexes31@ac-toulouse.fr
- **Secrétariat du service de médecine de prévention** : 05 36 25 83 63 ou 70 34
Medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr

L'adjoint au directeur académique



Louis ALBERICI